

# Comment calculer les jours de congé de circonstance si un décès survient pendant les congés annuels de l'agent ?

## Réponse courte

Lorsqu'un décès survient pendant les congés annuels d'un agent de sécurité, le congé de circonstance prévu par l'article 33 de la CCT Gardiennage et Sécurité 2026-2027 **suspend le congé annuel** en cours. Les jours de congé de circonstance ne se confondent pas avec les jours de congé annuel : ils viennent s'y substituer temporairement. Les jours de congé annuel ainsi remplacés sont **reportés** et doivent être pris ultérieurement.

Ce principe résulte de la jurisprudence et de l'interprétation combinée des articles L.233-16 (congé extraordinaire) et L.233-10 (report de congé) du Code du travail. Le salarié doit informer son employeur du décès dès que possible et fournir le justificatif dans un délai raisonnable. Le calcul est simple : les jours de congé de circonstance remplacent un nombre équivalent de jours de congé annuel, qui sont alors crédités au solde de congé du salarié.

## Définition

La **suspension du congé annuel par un congé de circonstance** est le mécanisme juridique par lequel un événement familial ouvrant droit à un congé extraordinaire interrompt temporairement le décompte du congé annuel en cours. Les jours de congé annuel non effectivement pris en raison de l'événement sont reportés et restent à la disposition du salarié pour une utilisation ultérieure.

## Conditions d'exercice

Le cumul congé annuel/congé de circonstance est régi par la CCT et le Code du travail.

Critère	Détail
Principe	Le congé de circonstance suspend le congé annuel
Effet	Les jours de congé annuel sont reportés
Justificatif	Acte de décès ou attestation à fournir dans un délai raisonnable
Rémunération	Maintien du salaire pendant le congé de circonstance
Report	Les jours de congé annuel remplacés sont crédités au solde
Exemples	Décès parent 2e degré (1 jour reporté), décès parent 1er degré (3 jours reportés)

## Modalités pratiques

Le traitement administratif de cette situation suit un processus clairement défini.

Étape	Détail
Signalement	Le salarié informe l'employeur du décès pendant ses congés
Qualification	Identifier le type de congé de circonstance applicable (1, 3 ou 5 jours)
Modifier le décompte	Remplacer les jours de congé annuel par les jours de congé de circonstance
Créditer le solde	Reporter les jours de congé annuel non pris au solde du salarié
Justifier	Demander le justificatif au retour du salarié
Mettre à jour	Corriger le relevé de congé annuel sur la fiche de paie

## Pratiques et recommandations

**Inform**er les agents dès l'embauche de leur droit à la suspension du congé annuel en cas de congé de circonstance évite les malentendus lorsque la situation se présente.

**Traiter** la modification du décompte des congés dès le retour du salarié, en corrigeant le solde de congé annuel sur la fiche de paie du mois concerné, garantit la transparence des droits à congé.

**Conserver** le justificatif du décès (acte de décès, avis d'obsèques) dans le dossier personnel du salarié comme pièce comptable justifiant la modification du décompte de congé.

**Permettre** au salarié de reprendre les jours de congé annuel reportés à une date ultérieure de son choix, dans le respect des règles habituelles de demande de congé (art. 30.5 CCT).

## Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 33 CCT Gardiennage et Sécurité 2026-2027	Congé de circonstance — durées par événement
Art. <u>L.233-16</u> du Code du travail	Congé extraordinaire pour raisons personnelles
Art. <u>L.233-10</u> du Code du travail	Report du congé annuel
Art. 30.6 CCT Gardiennage et Sécurité 2026-2027	Report de congé annuel — renvoi à l'art. <u>L.233-10</u>

Le droit au report du congé annuel en cas de congé de circonstance est un principe fondamental du droit du travail luxembourgeois. L'employeur ne peut pas refuser le report ni imposer au salarié de considérer le congé de circonstance comme absorbé par le congé annuel. Ce principe s'applique indépendamment du moment de l'année ou de la durée du congé annuel en cours.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.